

**PROCES VERBAL DE RETOUR DE BIENSMEUBLES ET IMMEUBLES  
ENTRE LE SIS DE CERET ET LA COMMUNE DE CERET  
POUR LA COMPETENCE RESTAURATION SCOLAIRE**

---

Entre :

Le SIS de CERET dont le siège est fixé à 6 Boulevard Maréchal Joffre, identifié sous le numéro SIREN 256600578, représenté par sa Présidente, Aline MOSSE, ci-après dénommé « SIS de Céret »

D'une Part

Et :

La Commune de CERET, ayant son siège à CERET, identifiée sous le numéro SIREN 216600494, représenté par son Maire, Michel COSTE, ci-après dénommée « la Commune de Céret »

D'autre part

**PRÉAMBULE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-5-III, L.5211-17 et L.5211-18-1 ;

Vu la modification des statuts du 25 mars 2010, qui remplacent et annulent les dispositions antérieures, l'arrêté préfectoral n° 2760/87 du, portant modification des statuts du SIS de CERET ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024197-001 du 15 juillet 2024 autorisant le retrait de la Commune de CERET du Syndicat Intercommunal Scolaire de Céret

En conséquence, il est convenu et arrêté ce qui suit :

**Article 1 : Objet du procès-verbal**

Le SIS de Céret restitue à la commune l'ensemble des biens meubles liés à l'exercice de la compétence restauration scolaire sur son territoire, notamment tous les mobiliers, matériels et équipements.

## Article 2 : Consistance des biens

Le SIS de Céret restitue à la commune les immobilisations ci-après

Compte	N°Invent.	Libellé	ACHETEUR	AFFECTATION BIEN (SITE)	ANNEE ACHAT	VALEUR NEUVE	VALEUR NETTE COMPTABLE 2023	VALEUR NETTE COMPTABLE 2024	VALEUR NETTE COMPTABLE RETENUE BIENS AFFECTES CERET	VALEUR NETTE COMPTABLE RETENUE BIENS AFFECTES SIS
2041411	900059842538	Vers Subvequip DEL 3/armoie	SIS	COMM CERET	2020	2 495,00 €	1 251,00 €	940,00 €	940,00 €	- €
<b>2041411 Résultat</b>						<b>2 495,00 €</b>			<b>940,00 €</b>	
2183	2158	Ordi Port toshiba	SIS	COMM CERET	2022	699,00 €	421,00 €	282,00 €	282,00 €	- €
2183	2122A	Bureau réunion pont	SIS	COMM CERET	2000	1 223,73 €	1 223,73 €	- €	- €	- €
2183	2300000006	Fact du 16/11/23 ordi du pont	SIS	COMM CERET	2024	1 335,49 €	1 335,49 €	1 068,49 €	1 068,49 €	- €
2183	2124A	stores local bureau pont	SIS	COMM CERET	2000	747,79 €	747,79 €	- €	- €	- €
21838	2139	pc portable cantine	SIS	COMM CERET	2015	549,36 €	- €	- €	- €	- €
2183	2123	Aménagement locaux bureaux pont	SIS	COMM CERET	2000	882,50 €	882,50 €	- €	- €	- €
<b>2183 Résultat</b>						<b>5 437,87 €</b>			<b>1 350,49 €</b>	
2184	2149	40 chaises	SIS	COMM CERET	2020	1 693,44 €	1 017,44 €	848,44 €	848,44 €	- €
2184	2150	8 tables	SIS	COMM CERET	2020	1 088,83 €	656,83 €	548,83 €	548,83 €	- €
<b>2184 Résultat</b>						<b>2 782,27 €</b>			<b>1 397,27 €</b>	
2188	2142	trancheur jambon	SIS	COMM CERET	2015	1 347,43 €	141,43 €	- €	- €	- €
2188	2143	Mdt187-2015 conteneur chauffant	SIS	COMM CERET	2016	2 650,20 €	530,20 €	265,20 €	265,20 €	- €
2188	2152	cellule refroid	SIS	COMM CERET	2020	4 320,00 €	2 592,00 €	2 160,00 €	2 160,00 €	- €
2188	2154	container chauff	SIS	COMM CERET	2021	1 224,00 €	858,00 €	736,00 €	736,00 €	- €
2188	2155	Armoire froide negative	SIS	COMM CERET	2022	1 260,00 €	1 008,00 €	882,00 €	882,00 €	- €
2188	2157	Armoire maintien temp	SIS	COMM CERET	2022	4 020,00 €	3 216,00 €	2 814,00 €	2 814,00 €	- €
2188	2161	Armoire froide negative	SIS	COMM CERET	2022	1 440,00 €	1 152,00 €	1 008,00 €	1 008,00 €	- €
2188	2200000004	Four mixte	SIS	COMM CERET	2023	26 208,00 €	23 588,00 €	20 968,00 €	20 968,00 €	- €
2188	2136	conteneur chauffant Ceret	SIS	COMM CERET	2013	3 444,48 €	3 444,48 €	- €	- €	- €
<b>2188 Résultat</b>						<b>45 914,11 €</b>	<b>44 065,89 €</b>	<b>32 520,96 €</b>	<b>28 833,20 €</b>	
		<b>TOTAL</b>				<b>56 629,25 €</b>	<b>44 065,89 €</b>	<b>32 520,96 €</b>	<b>32 520,96 €</b>	<b>- €</b>

## Article 3 : Etat des biens

La Commune prendra les biens dans l'état où ils se trouveront lors de son entrée en jouissance, la commune déclarant connaître les biens pour les avoir vus et visités à sa convenance.

## Article 4 : Contrats en cours

La Commune est subrogée au SIS de Céret dans l'exécution des contrats en cours afférents à la compétence scolaire. La substitution vaut pour tous les contrats, notamment ceux concernant des emprunts, des marchés publics, des délégations de service public, des contrats d'assurance ou de location, etc.... et ceci depuis le 15 juillet 2024, date de retrait de la commune de Céret.

Le SIS de Céret constate la substitution et la notifie à son ancien contractant.

## Article 5 : Le caractère gratuit du retour des biens

Le retour des biens antérieurement mis à disposition affectés à la compétence restauration scolaire a lieu à titre gratuit.

## Article 6 : Entrée en vigueur du procès-verbal

Le présent procès-verbal, identifiant les biens meubles restitués de droit à la commune à la date du retrait de la commune au 15 juillet 2024, permet de distinguer la répartition des charges et recettes entre le SIS de Céret et la commune, depuis cette date.

## Article 7 : Litiges relatifs au présent procès-verbal

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'exécution du présent procès-verbal relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de MONTPELLIER. Les parties s'engagent cependant à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Fait le 01 novembre 2024 à CERET, en trois exemplaires originaux,

La Présidente,

Aline MOSSE,



Le Maire,

Michel COSTE,